

# Conditions Générales de Vente

## **Désignation**

La société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI désigne un organisme de Conseils et de formation, dont le siège social est situé au .8 rue du Maréchal Joffre MARENNES 17320

PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI met en place et dispense des formations inter et intra entreprises et du conseil, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI
- apprenant ou stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de conseils et de formation effectuées par la société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI pour le compte d'un client. Toute commande de conseils et/ou de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## **Devis et attestation**

Pour chaque prestation de conseil et/ou de formation, la société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI s'engage à fournir un devis au client et/ou une convention (entre la société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI, l'OPCO ou le client) sur demande. Ce client est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention particulière peut être établie entre la société PSF SOLUTION EI, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies dans le cas d'une formation.

## **Prix et modalités de paiement**

Les prix des prestations de conseils ou de formations sont indiqués en euros hors taxes PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI est exonéré de TVA (tva non applicable article 293B du CG dans le cadre du conseil ou article 261 4-4a dans le cas des formations) . Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, suivant les conditions définies sur facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

## **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse patricia.yvon-sievers@psf-solution.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

## **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

**Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PSF SOLUTION - Patricia YVON SIEVERS EI et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Rochefort.